



Recommandation 484A de la CNAMTS* : Ponts roulants et portiques

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE ET VALIDATION CACES®

****CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés**

Répertoire Spécifique : RS6879 (Cat. 1)

Code(s) NSF : 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) : 31795 : Sécurité manutention 31728 : Pont roulant

Date de décision : 28-11-2024

Date d'échéance de l'enregistrement : 28-11-2029

Certificateur : INSTITUT NATIONALE DE RECHERCHE ET DE SECURITE

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail

Catégorie 1	Ponts roulants et portiques à commande au sol	
--------------------	---	---

Objectifs :

A l'issue du module de formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer le référentiel de la recommandation 484A de la CNAMTS
- Identifier les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / de conducteur du pont roulant
- Identifier les différents acteurs de la prévention des risques professionnels et leur rôle
- Identifier les caractéristiques et risques propres à chaque type de pont roulant
- Conduire en sécurité le/ les pont(s) roulant(s) et/ou portique de la catégorie concernée : Prendre, déplacer et déposer une charge
- Appliquer les règles de mise en œuvre des accessoires de levage (appliquer les règles d'élingage / identifier les principales anomalies et détériorations)
- Réaliser les vérifications de prise et de fin de poste

Participants :

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle, un pont roulant. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement à la conduite de pont roulant
- Comprendre oralement le français
- Maîtriser les quatre opérations de calcul de base
- **Être muni à minima des EPI suivants : Casque de chantier, chaussures de sécurité, gants de manutention, vêtement rétro-réfléchissant**
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

Programme :

Formation théorique :

- **Réglementation et textes**

- Connaître les bases de la réglementation applicable aux chariots élévateurs
- Connaître les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur (droit d'alerte/droit de retrait)
- Le dispositif CACES®
- Connaître les rôles des différents acteurs de la prévention.
- **Classification et technologie des ponts roulants et portiques**
 - Catégories de ponts roulants et portiques, caractéristiques (hauteur, portée, capacité), utilisations courantes
 - Les principaux types de ponts roulants et portiques
 - Les catégories de CACES®
 - Equipements de prise de charge et accessoires de levage
 - Fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité (limiteur de charge, fin de course...)
 -
- **Notions élémentaires de physique**
 - Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
 - Conditions d'équilibre (renversement, basculement...)
 -
- **Capacité des ponts roulants et des portiques**
 - Compréhension des documents et plaques signalétiques relatifs aux ponts roulants et aux portiques,
- **Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques**
 - Identification des risques, de leurs origines et des moyens de prévention associés
 -
- **Exploitation des ponts roulants**
 - Opérations interdites / délicates (retournement cde pièces),
 - Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites,
 - Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention,
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique,
 - Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.
- **Vérifications d'usage et entretien des ponts roulants et portiques**

Formation pratique :

- **Prise de poste et vérifications**
 - Utilisation de la notice d'instructions et du rapport de vérification périodique
 - Vérification de l'état général du pont roulant ou du portique
 - Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, de la mise en place des protections dans les zones de danger,
 - Vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage aux opérations de levage à réaliser.
- **Conduites et manœuvres**
 - Réaliser l'élingage d'une charge,
 - Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,
 - Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
 - Préparer la zone de dépose de la charge,
 - Prendre et déposer une charge en un endroit précis,
 - Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.
 - Communiquer avec l'élingueur et le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels,
 - Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.
- **Elingage**
 - Justifier le choix des élingues
 - Examiner visuellement les accessoires de levage

- Savoir élinguer correctement sa charge
- **Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien - Maintenance**
 - Mettre le pont roulant ou le portique en position hors service,
 - Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Evaluation :

Tests CACES® : Test théorique (vrai/faux) et pratique (parcours et manœuvre à réaliser selon la R484) :

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.484A,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.484) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

Moyens d'encadrement :

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et Référente Handicap
Intervention : Formation : Formateur spécialisé dans la conduite des engins de levage et de manutention / Examen : personne physique qualifiée testeur

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et cas pratiques
- Circuits et parcours variés

Validation :

Cette formation est validée par le passage du test CACES® R484A conformément à la recommandation de la CNAMTS.
 Le CACES® est valable 5 ans.

Modalités :

Durée de la formation :

Durées minimales proposées (variables en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience) :

- Initiale : 3 jours dont 7 heures d'examen CACES® (21 heures)
- Recyclage : 2 jours dont 7 heures d'examen CACES® (14 heures)

Délai d'accès à la formation et tarifs :

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com